



ville de vitry sur seine

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

ANNÉE 2017
2^{ème} SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2017

Question n° 1

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR 2017

(Référence : rapport sur les orientations budgétaires : Conseil Municipal du 18 janvier 2017)

Le budget primitif 2017 reste marqué par les décisions de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales pour contribuer à la réduction du déficit public de l'Etat. Cependant, la réforme des critères de calcul de la Dotation de Solidarité Urbaine permet d'envisager une meilleure dotation.

Il est également marqué par la date fixée pour son approbation : à cette date nous n'aurons aucune information en provenance de l'Etat sur les bases fiscales et les compensations (début mars en 2016), le niveau définitif de la DGF (dotation globale de fonctionnement) et de la DSU (dotation de solidarité urbaine - début avril), le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF : mi-avril), le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC : début juin). Aussi, plus que les exercices précédents, le Budget Primitif 2017 revêt-il les caractéristiques d'un budget prévisionnel et provisoire. Le Budget Supplémentaire recouvrera de fait une importance accrue car outre l'excédent définitif de 2016, il intégrera les effets des informations ci-dessus.

Par ailleurs, il intègre les impacts financiers connus de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre en ce qu'ils concernent les compétences transférées en 2016.

La **section de fonctionnement** se présente en équilibre pour un montant de 187 728 705 € euros (en hausse de 0,31% par rapport au BP 2016).

L'interface traditionnel joint à la présente note - traduction vulgarisée du document officiel – liste et commente les évolutions de recettes ainsi que les ouvertures de crédits de fonctionnement. Quelques aspects notables sont extraits :

- Produit de fiscalité locale : sans hausse des taux à ce stade, il évolue en fonction de l'actualisation fixée par la loi de finances et une estimation de l'accroissement physique des valeurs locatives (hausse du nombre de logements).
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : +5 % sur le taux.
- La loi de finances 2016 a instauré un Fonds de Compensation de la TVA en fonctionnement, avec effet en 2017 : 250 000 €
- La DGF baissera de 1 555 000 € (soit la moitié de la baisse 2016) mais la DSU devrait connaître un gain supplémentaire de 874 000 € par rapport à 2016, suite à modification des règles de calcul du potentiel financier dans le cadre de la loi de finances 2017.
- Acompte sur solde de clôture positif de la concession d'aménagement de la ZAC Concorde Stalingrad : +300 000 €
- Les flux financiers principaux en provenance de la MGP et en direction de l'EPT sont désormais connus. La commune percevra 52,7 millions d'euros de la MGP, comme en 2016, et reversera 14,593 millions à l'EPT GOSB, via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) suite aux travaux de la CLECT.
- La masse salariale est envisagée en baisse de 0,63%.
- L'enveloppe globale des subventions aux associations est maintenue au même niveau que 2016.
- La subvention CGLLS à la SEMISE est lissée de façon prévisionnelle sur 3 exercices et non 2, sous réserve d'un accord de la CGLLS (soit un montant de 1 988 500 € et non plus 2 982 500 €
- L'autofinancement des opérations d'équipement est fixé à 331 813 € dans l'attente de le parfaire au BS 2017 au vu des informations définitives attendues.

Globalement, le niveau des prestations directes à la population reste constant, les efforts pour cet équilibre de premier temps du BP 2017 ayant porté en fonctionnement sur la masse salariale et sur les frais de structure ainsi que sur le niveau d'épargne.

La **section d'investissement** se présente en équilibre, pour un montant global de 60 907 667 € dont 26 717 287 € d'équipements.

Pour maintenir ce bon niveau d'équipement de la ville, il doit cependant être fait appel à l'emprunt pour un montant global prévisionnel de 20 850 000 € soit un peu plus qu'en 2016.

Il convient de noter une opération d'ordre (en dépenses et en recettes d'investissement pour 20 380 000 €) qui se neutralise donc mais accroît la masse globale de la section d'investissement ; cette opération fait suite à la renégociation de la dette.

Le rapport budgétaire 2017 joint à la présente se veut une interface vulgarisant le document réglementaire dont la lecture reste ardue. Ainsi, les annuités d'emprunts (intérêts + capital) y figurent en section de fonctionnement afin d'en garantir la couverture alors que le document réglementaire fait figurer les intérêts en fonctionnement et le capital en investissement.

Enfin, pour une bonne information des conseillers municipaux, elle est accompagnée du tableau d'attribution des subventions et fonds de concours, des documents détaillés de la Direction du Développement Urbain retraçant les subventions d'équipement et les opérations d'acquisitions foncières, de la Direction Générale des Services Techniques pour les travaux et de la Direction du Patrimoine pour les acquisitions de mobilier, matériels, logiciels et véhicules ainsi que des présentations synthétiques des budgets annexes.

Cette interface est également élaborée en année pleine et retient par anticipation l'excédent 2016 estimé (4,5 M €). Le document réglementaire du budget primitif ne comprendra donc pas cet excédent prévisionnel dont l'inscription est reportée au budget supplémentaire. Pour respecter l'obligation légale de l'équilibre et compte tenu du plan prévisionnel de trésorerie, le document réglementaire retient la réduction provisoire des crédits nécessaires sur un très court terme à la construction du centre aquatique, aux études pour les constructions d'écoles dans la ZAC OIN et pour divers travaux dans les groupes scolaires dans l'attente de leur rétablissement au budget supplémentaire et leur financement par l'excédent budgétaire définitif 2016.